

# CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

## Quatrième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

LA QUATRIÈME SESSION des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a eu lieu à Genève du 23 février au 3 avril. M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, a été réélu président de cette organisation. Au cours de ces cinq semaines, les Parties contractantes ont eu un programme chargé portant sur l'application courante de l'Accord, sur la préparation d'une troisième série de négociations, qui aura lieu à Torquay (Angleterre) au début de septembre prochain, et enfin sur l'étude approfondie des méthodes commerciales appliquées par les gouvernements participants ainsi que de l'effet possible de ces méthodes sur le relâchement général des restrictions imposées aux échanges, but principal de l'Accord.

Il y avait plus de pays représentés à cette dernière session qu'à aucune des conférences précédentes. Au cours de la session, trois nouveaux gouvernements: ceux d'Haïti, de l'Indonésie et de la Grèce ont été accueillis au nombre des pays participants, dont le nombre est ainsi porté à vingt-six. On a pu également noter la présence des observateurs de six autres gouvernements, y compris l'Italie et la Suède, qui sont à la veille d'adhérer à l'Accord général par suite de la seconde série de négociations, qui a eu lieu l'année dernière à Annecy. Trois autres gouvernements, dont celui de la République fédérale allemande, qui se proposent de participer aux négociations de septembre prochain, y avaient délégué des observateurs; le Fonds monétaire international ainsi que l'Organisation européenne de coopération économique avaient fait de même. Au cours de la même réunion, le Gouvernement de la Chine nationaliste a notifié sa démission en tant que Partie contractante à l'Accord.

### L'Accord général

A la suite de la crise des années '30, la plus grande partie du commerce mondial fut tellement entravée par les contingents, le contrôle des changes, les accords de compensation et les opérations de troc, que l'instrument normal de contrôle, le tarif douanier, n'eut plus qu'un rôle accessoire. En conséquence de la dislocation économique causée par la deuxième guerre mondiale, il devint évident que les restrictions imposées au commerce se multiplieraient encore si l'on ne s'efforçait pas résolument de leur imposer des limites et de restaurer l'unité du marché mondial.

L'Accord général vise à rétablir, par la voie de la coopération internationale, un système d'échanges qui ne serait pas discriminatoire. On ne peut souhaiter remplacer d'un coup les arrangements bilatéraux par un système multilatéral. Mais, d'une façon générale, le progrès réalisé en ce sens s'est fait dans les trois directions suivantes:

1. Mise en voie de négociations tarifaires multilatérales visant à éliminer ou réduire les barrières tarifaires qui entravent les échanges internationaux.
2. Contrôle de toute augmentation des restrictions quantitatives à l'importation, et réduction progressive de toutes entraves de ce genre à mesure que l'économie mondiale reviendra à l'équilibre désiré.